

FICHER DE DONNÉES DES CÔTÉS D'ÎLOT DE 1991
GUIDE DE L'UTILISATEUR

Division de la géographie
Statistique Canada

Mai 1993

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
Couverture	1
Contenu	1
Date de référence.....	1
Limitations.....	2
2. QUALITÉ DES DONNÉES.....	5
Historique	5
Précision de localisation.....	6
Précision des attributs.....	6
Cohérence logique.....	9
Intégralité.....	9
3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	10
Cliché d'enregistrement.....	10
Description des zones.....	10
4. GLOSSAIRE.....	16
5. SERVICES ADDITIONNELS.....	18

TABLEAUX

Tableau 1. Couverture du Fichier de données des côtés d'îlot	3
Tableau 2. Nombre d'enregistrements des côtés d'îlot par RMR/AR.....	4
Tableau 3. Liens incomplets au niveau des côtés d'îlot.....	8

SUPPLÉMENT

Erreurs de couplage des SD dans la Base des données sur les attributs géographiques de 1991

1. INTRODUCTION

Le présent guide de l'utilisateur fournit de l'information sur la couverture, le contenu et la qualité des données du Fichier de données des côtés d'îlot de 1991. Il renferme également une section portant sur les spécifications techniques ainsi qu'un glossaire. Un supplément à la fin du guide montre les erreurs de couplage au niveau des secteurs de dénombrement relevés dans la Base de données des attributs géographiques de 1991, l'une des sources utilisées pour produire le Fichier de données des côtés d'îlot.

Le Fichier de données des côtés d'îlot fournit de l'information sur les attributs de la plus petite unité géographique pour laquelle Statistique Canada produit des données, c'est-à-dire le côté d'îlot.

Couverture

Il existe des côtés d'îlot dans les régions couvertes par les Fichiers de réseaux routiers (FRR), c'est-à-dire pour les grands centres urbains comprenant au moins une municipalité de 50,000 habitants ou plus. Le Fichier de données des côtés d'îlot couvre 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) et 19 agglomérations de recensement (AR). Comme certaines RMR/AR ne sont pas comprises en entier dans les FRR, il se peut que des centres urbains ne soient que partiellement couverts par le Fichier de données des côtés d'îlot (tableau 1).

Contenu

Les renseignements relatifs aux attributs des côtés d'îlot comprennent les noms de rue, les types de rue, la direction des rues, les tranches d'adresses, les codes géographiques, les points représentatifs de côté d'îlot (et, dans certains cas, les points représentatifs de SD), ainsi que les chiffres de population et des logements de 1991.

Le tableau 2 indique le nombre total d'enregistrements des côtés d'îlot pour chaque RMR/AR.

Date de référence

Toutes les données du recensement sont en date du 4 juin 1991, date de référence du recensement. Il existe aussi une date de référence géographique qui s'applique au cadre géographique du recensement. Cette dernière est antérieure à la date de référence du recensement afin que Statistique Canada ait suffisamment de temps avant le jour du recensement pour apporter les modifications nécessaires aux limites et aux noms. Pour le recensement de 1991, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 1991, à condition que Statistique Canada ait reçu l'information sur les modifications des autorités provinciales ou territoriales avant le 1^{er} mars 1991.

Les attributs des côtés d'îlot et les liens avec les régions géographiques normalisées proviennent de quatre sources différentes : les Fichiers de réseaux routiers (FRR), le Fichier numérique des limites de SD, la Base de données des attributs géographiques (BDAG) et la Base de données du recensement de 1991. Chaque source a sa propre date de référence inhérente :

- **Fichiers de réseaux routiers** : varie entre juin 1986 et décembre 1991 pour l'information sur les réseaux, et entre juin 1986 et février 1991 pour l'information sur les adresses;
- **Fichier numérique des limites de SD** : 1^{er} janvier 1991; les SD ayant été fractionnés le jour du recensement en raison de l'accroissement du nombre de logements sont compris dans le fichier des limites;
- **Base de données des attributs géographiques** : 1^{er} janvier 1991 pour les liens et les attributs géographiques, et 4 juin 1991 pour les chiffres de population et des logements;
- **Base de données du recensement de 1991** : 4 juin 1991.

Limitations

Un certain nombre de tranches d'adresses sont attribuées à des codes de CÉF, de SD et de SR mis à zéro (0) à cause du fait que les points représentatifs de côtés d'îlot correspondants sont situés à l'extérieur de ces régions géographiques.

Environ 93 % des chiffres de population et des logements sont appariés aux points représentatifs de côtés d'îlot; les 7 % restant le sont aux points représentatifs de SD.

Malgré l'appariement avec le recensement de 1991, les Fichiers de réseaux routiers n'ont pas été mis à jour au moyen de l'information recueillie lors des opérations sur le terrain dans le cadre du recensement de 1991. Il convient donc d'informer les utilisateurs que certaines rues et certains attributs n'ont pas été ajoutés aux Fichiers de réseaux routiers.

Tableau 1

Couverture du Fichier de données des côtés d'îlot

La liste ci-après indique les RMR et les AR qui sont couvertes par le Fichier de données des côtés d'îlot, et précise si la couverture du centre urbain en question est totale ou partielle. Un blanc indique que la couverture de la RMR ou l'AR est complète dans le Fichier de données des côtés d'îlot.

<u>Nom de la RMR/AR</u>	<u>Couverture</u>	<u>Nom de la RMR/AR</u>	<u>Couverture</u>
Belleville	partielle	Prince George	
Brantford		Québec	partielle
Calgary	partielle	Red Deer	
Chicoutimi - Jonquière	partielle	Regina	partielle
Edmonton	partielle	Saint-Jérôme	partielle
Fredericton	partielle	Saint John	partielle
Guelph		Sarnia - Clearwater	
Halifax	partielle	Saskatoon	partielle
Hamilton		Sault Ste. Marie	
Kamloops	partielle	Sherbrooke	partielle
Kelowna		St. Catharines - Niagara	
Kingston	partielle	St. John's	partielle
Kitchener		Stratford	
Lethbridge		Sudbury	partielle
London		Thunder Bay	partielle
Matsqui		Toronto	partielle
Moncton		Trois-Rivières	partielle
Montréal	partielle	Vancouver	
North Bay		Victoria	
Oshawa		Windsor	partielle
Ottawa - Hull		Winnipeg	
Peterborough	partielle	Woodstock	

Note : Les cinq centres urbains apparaissant en caractères gras font partie du programme de secteurs de recensement provinciaux (SRP). Les autres centres font partie du programme de secteurs de recensement (SR).

Tableau 2

Nombre d'enregistrements des côtés d'îlot par RMR/AR

<u>Nom de la RMR/AR</u>	<u>Enregistrements</u>	<u>Nom de la RMR/AR</u>	<u>Enregistrements</u>
Belleville	2,080	Prince George	6,312
Brantford	5,734	Québec	28,381
Calgary	34,991	Red Deer	3,507
Chicoutimi - Jonquière	8,667	Regina	11,173
Edmonton	32,814	Saint-Jérôme	1,519
Fredericton	2,977	Saint John	5,647
Guelph	4,814	Sarnia - Clearwater	5,648
Halifax	9,361	Saskatoon	10,141
Hamilton	28,108	Sault Ste. Marie	5,071
Kamloops	4,828	Sherbrooke	3,672
Kelowna	7,102	St. Catharines - Niagara	30,644
Kingston	4,471	St. John's	4,444
Kitchener	16,472	Stratford	1,771
Lethbridge	4,662	Sudbury	5,205
London	18,785	Thunder Bay	7,254
Matsqui	3,650	Toronto	112,186
Moncton	7,858	Trois-Rivières	6,512
Montréal	116,612	Vancouver	84,179
North Bay	4,393	Victoria	18,668
Oshawa	12,733	Windsor	11,576
Ottawa - Hull	47,102	Winnipeg	33,270
Peterborough	3,952	Woodstock	1,877

2. QUALITÉ DES DONNÉES

L'énoncé de la qualité des données a pour objet de fournir aux utilisateurs des renseignements détaillés qui leur permettront d'évaluer dans quelle mesure les données ou le produit conviennent à une utilisation donnée. Un énoncé de la qualité des données comprend cinq composantes essentielles : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité.

Les données du Fichier de données des côtés d'îlot proviennent de quatre fichiers distincts de sorte que les utilisateurs doivent consulter les énoncés détaillés de la qualité des données de chaque fichier source, à savoir :

- Fichier du réseau routier, Guide de l'utilisateur;
- Fichier numérique des limites de 1991, Guide de l'utilisateur;
- Base de données des attributs géographiques de 1991, Énoncé de la qualité des données;
- Base de données du recensement de 1991.

Historique

L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Source de l'information

Le Fichier de données des côtés d'îlot a comme source les quatre fichiers suivants :

1. Les **fichiers de réseaux routiers** (format FPR) donnent les noms de rue (ce qui comprend le type de rue et la direction de la rue), les tranches d'adresses avec nombres pairs et impairs et les coordonnées/le numéro de fuseau UTM des points représentatifs de côtés d'îlot à l'intérieur de chaque RMR et AR. La date de référence de l'information est comprise entre juin 1986 et décembre 1991 pour les réseaux, et entre juin 1986 et février 1991 pour les adresses.
2. Le **Fichier numérique des limites de SD de 1991** donne les liens des rues et de leurs attributs avec la province, la circonscription électorale fédérale (CÉF) et le secteur de dénombrement (SD). La date de référence géographique est le 1^{er} janvier 1991. Les SD ayant été fractionnés le jour du recensement en raison de l'accroissement du nombre de logements sont compris dans le fichier des limites.
3. La **Base de données des attributs géographiques de 1991** donne les noms, les codes et les liens pour les régions géographiques, et les coordonnées/le numéro de fuseau UTM des points représentatifs de SD. La date de référence est le 1^{er} janvier 1991.
4. La **Base de données du recensement de 1991** contient les chiffres de population et des logements. La date de référence est le 4 juin 1991

Méthodologie

Divers programmes informatiques SAS (sur gros ordinateur IBM) ont servi à extraire, à rassembler et à vérifier l'information. Le premier programme a permis d'extraire, à partir des fichiers de réseaux routiers, l'information sur les attributs des rues et les points représentatifs de côtés d'îlot. Pour déterminer quels points représentatifs de côtés d'îlot des FRR étaient situés dans les limites des différents SD, on a eu recours à un algorithme ARC/INFO^{MD} d'affectation des points dans un polygone au Fichier numérique des limites de SD; on a obtenu par la même occasion les liens des points représentatifs de côtés d'îlot avec la province, la CÉF et le SD.

L'information extraite des FRR et du Fichier numérique des limites de SD a ensuite été fusionnée, ce qui a permis l'appariement des codes de province, de CÉF et de SD avec les attributs des rues.

La Base de données des attributs géographiques a fourni les autres liens et noms/codes requis pour les régions géographiques normalisées de même que les points représentatifs de SD.

Les chiffres de population et des logements ont été extraits de la Base de données du recensement de 1991 à l'aide du programme d'extraction «maison» STATPAK. Les chiffres ont ensuite été appariés soit au côté d'îlot, soit au point représentatif.

Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés dans tous les fichiers de réseaux routiers le long de rues adressables et de tronçons adressables de routes. Les points représentatifs de côté d'îlot sont situés à mi-chemin du côté d'îlot, en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue. Les points représentatifs des SD (compris dans les fichiers de réseaux routiers) sont déterminés au moyen d'une méthode automatisée faisant appel au logiciel SIG ARC/INFO^{MD}, qui calcule le point où doit figurer le label ou le symbole à l'intérieur de chaque polygone.

On a eu recours à diverses méthodes automatisées et manuelles pour appairer les ménages (et par le fait même les chiffres de population et des logements) aux côtés d'îlot et aux SD. Environ 81 % des ménages ont été rattachés directement à des adresses par les recenseurs sur le terrain. Ces adresses ont ensuite été appariées à des côtés d'îlot à l'aide d'un programme automatisé du Registre des adresses. Pour 12 % des ménages, une méthode manuelle et subjective a été utilisée; le personnel de Statistique Canada a rattaché les adresses à des côtés d'îlot en interprétant logiquement l'information consignée dans la documentation de collecte du recensement (notamment les Registres des visites, les cartes de collecte de SD et les répertoires des rues des FRR). Les 7 % de ménages restants ont été appariés aux SD car la population outre-mer et certains autres ménages ne peuvent être rattachés à des côtés d'îlot particuliers parce que l'information sur les adresses manque ou est insuffisante, ou parce qu'il manque des rues dans les fichiers de réseaux routiers.

Précision de localisation

La précision de localisation correspond à la différence entre la «vraie» position d'un trait dans la réalité et sa position «estimée» stockée dans le fichier numérique ou indiquée dans un autre produit.

Les points représentatifs de côtés d'îlot ne sont pas nécessairement uniques en raison de la méthode utilisée pour les calculer. Par exemple, des côtés d'îlot perpendiculaires d'égale longueur peuvent avoir des points représentatifs ayant les mêmes coordonnées. Par ailleurs, 130 points représentatifs de côtés d'îlot ont le bon code de DR/SDR mais tombent à l'extérieur de la DR/SDR où ils devraient se trouver. Il s'agit là d'une conséquence de la règle des 22 mètres utilisée pour situer les points.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des renseignements n'ayant pas trait à la position, reliés à chaque trait.

Le Fichier de données des côtés d'îlot est aussi exact que les fichiers de réseaux routiers, source des attributs des rues, que la Base de données des attributs géographiques de 1991, source des noms et des codes des régions géographiques, et que la Base de données du recensement de 1991, source des chiffres de population et des chiffres des logements. Les données extraites de ces fichiers sources n'ont pas été vérifiées.

Pour en savoir davantage sur l'exactitude des chiffres de population et des logements au niveau des SD, se reporter à l'énoncé de la qualité des données dans les *Tableaux supplémentaires - Chiffres de population et des logements, secteurs de dénombrement* (référence D9133, p.5). L'exactitude des chiffres de population et des logements au niveau du côté d'îlot dépend de la méthodologie utilisée pour appairer les ménages aux côtés d'îlot.

Pour les 130 points représentatifs de côtés d'îlot qui tombent à l'extérieur de la DR/SDR où ils devraient se trouver, les codes de CÉF, de SD et de SR de même que les chiffres de population et des logements sont mis à zéro. Le tableau 3 indique le nombre de liens incomplets au niveau des côtés d'îlot pour les RMR et AR en cause. Les chiffres de population et des logements sont également mis à zéro lorsque deux points représentatifs de cotés d'îlot ont les mêmes coordonnées. Dans de tels cas, les chiffres agrégés pour les deux côtés d'îlot sont attribués à un seul côté d'îlot, les chiffres pour l'autre étant mis à zéro.

Tableau 3

Liens incomplets au niveau des côtés d'îlot

<u>RMR/AR</u>	<u>Nombre</u>
Calgary	9
Halifax	1
Hamilton	8
Kelowna	6
Kingston	1
Kitchener	3
London	1
Montréal	19
Ottawa - Hull	5
Québec	4
Regina	6
St. Catharines - Niagara	3
Toronto	2
Vancouver	58
Victoria	3
Winnipeg	1
<hr/>	
TOTAL	130

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques (par ex., comment les éléments de la structure des données sont conformes aux règles qui leur sont imposées).

Une vérification effectuée après le recensement a confirmé la cohérence des liens PROV/CÉF/SD par rapport à la Base de données des attributs géographiques, de même que par rapport à l'information extraite du Fichier numérique des limites de SD.

Un contrôle topologique ARC/INFO^{MD} garantit que les points représentatifs de SD se situent tous dans les limites du SD approprié.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les ensembles de données géographiques (traits) sont saisis selon les méthodes de saisie de données. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Le Fichier de données des côtés d'îlot ne renferme aucune information sur les parties de RMR ou d'AR à l'extérieur de la couverture des Fichiers de réseaux routiers. Le fichier contient les attributs de rues, les codes et les liens avec les régions géographiques normalisées, de même que les chiffres de population et des logements, pour 769,066 enregistrements de côtés d'îlot (y compris les côtés d'îlot non peuplés) pour les RMR/AR comprises dans la couverture des FRR. Le fichier renferme aussi 11,757 enregistrements de SD pour les chiffres de population et des logements qui n'ont pu être appariés à des côtés d'îlot.

Les utilisateurs doivent aussi savoir que certains noms de rue et certaines tranches d'adresses sont inconnus ou indisponibles. En outre, les fichiers de réseaux routiers n'ont pas été mis à jour au moyen de l'information recueillie lors des opérations sur le terrain dans le cadre du recensement de 1991. Par conséquent, certaines rues et certains attributs n'ont pas été ajoutés aux fichiers de réseaux routiers.

3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

La présente section décrit le cliché d'enregistrement et les zones du Fichier de données des côtés d'îlot de 1991.

Cliché d'enregistrement

Le cliché d'enregistrement ci-après donne un aperçu des 18 zones comprises dans le Fichier de données des côtés d'îlot. Il indique le numéro de zone, la longueur de la zone, la position de la zone, le type de zone (numérique ou alphanumérique) et la description de la zone.

Zone	Longueur	Position	Type	Description
1	20	1-20	AN	Nom de rue
2	2	21-22	A	Type de rue
3	2	23-24	A	Direction de la rue
4	5	25-29	AN	Adresse - De
5	5	30-34	AN	Adresse - À
6	2	35-36	N	Numéro de fuseau UTM du point représentatif
7	6	37-42	N	Coordonnée x UTM du point représentatif
8	7	43-49	N	Coordonnée y UTM du point représentatif
9	1	50	N	Indicateur d'appariement population/logement
10	4	51-54	N	Chiffre de population
11	4	55-58	N	Chiffre des logements
12	2	59-60	N	Code de province/territoire
13	3	61-63	N	Code de circonscription électorale fédérale
14	3	64-66	N	Code de secteur de dénombrement
15	2	67-68	N	Code de division de recensement
16	3	69-71	N	Code de subdivision de recensement
17	3	72-74	N	Code de région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement
18	7.2	75-81	N	Nom de secteur de recensement/secteur de recensement provincial

Description des zones

Zone 1 : Nom de rue

Les noms de rue sont généralement tirés des documents officiels fournis par les municipalités dans le cadre du programme des Fichiers de réseaux routiers.

Les utilisateurs doivent prendre note des règles de codage suivantes :

- les noms sont tronqués (à la fin) lorsqu'ils comptent plus de 20 caractères, qui est la longueur maximale de la zone;
- les mots «Saint» et «Sainte» ont été abrégés à ST et STE;
- la plupart des rues identifiées par un numéro ont été codées selon ce chiffre plutôt que par ordre alphabétique (par exemple, «Première avenue» est devenu 1 AV);
- la plupart des articles sont indiqués à la fin du nom de rue (par exemple, «The Queensway» devient QUEENSWAY, THE et «De l'Église» devient ÉGLISE, DE L');

- tous les noms de rue non identifiés sont codés au moyen d'un Z suivi de trois chiffres (p. ex., Z001).

Zone 2 : Type de rue

On emploie un code à deux chiffres pour identifier les différents types de rues adressables.

Code	Type	Code	Type
	Aucun type	LI	Line
AL	Alley / Allée	LK	Link
AU	Autoroute	LN	Lane
AV	Avenue	ME	Mews
BA	Bay	MO	Montée
BP	By Pass	PL	Place
BV	Boulevard	PM	Promenade
CA	Carré	PR	Park / Parc
CH	Chemin	PU	Plateau
CL	Circle / Cercle	PY	Parkway
CN	Concession	RD	Road
CO	Côte	RG	Rang
CR	Crescent / Croissant	RI	Rise
CS	Close	RL	Ruelle
CT	Court / Cour	RO	Route
DR	Drive	RU	Rue
GN	Garden	RW	Row
GR	Green	SQ	Square
GT	Gate	ST	Street
GV	Grove	TL	Trail
HL	Hill	TR	Terrace / Terrasse
HT	Heights	VW	View
HY	Highway	WK	Walk
JA	Jardin	WY	Way

Zone 3 : Direction de la rue

La direction de la rue est indiquée par un code à une ou deux lettres désignant l'emplacement de la rue en fonction d'une origine prédéterminée (par exemple, rue Sherbrooke ouest). La direction n'est précisée que si elle fait partie du nom de la rue. La direction ne doit pas être confondue avec l'orientation géographique de la rue.

N	North / Nord
S	South / Sud
E	East / Est
W	West
O	Ouest
NE	North-East / Nord-Est
NW	North-West
NO	Nord-Ouest
SE	South-East / Sud-Est
SW	South-West
SO	Sud-Ouest

Zone 4 : Adresse - De

La zone «Adresse - De» sert à indiquer le numéro civique le plus bas du côté d'îlot. S'il s'agit d'une rue adressable suivant la limite d'une SDR, l'adresse est codée uniquement pour le côté de la rue compris dans la SDR. Le signe « _____ » indique que l'adresse est inconnue.

Zone 5 : Adresse - À

La zone «Adresse - À» sert à indiquer le numéro civique le plus élevé du côté d'îlot. S'il s'agit d'une rue adressable suivant la limite d'une SDR, l'adresse est codée uniquement pour le côté de la rue compris dans la SDR. Le signe « _____ » indique que l'adresse est inconnue.

Zone 6 : Fuseau UTM du point représentatif

Cette zone sert à indiquer le fuseau UTM dans lequel le point représentatif de côté d'îlot ou de SD est situé. Cette zone doit être utilisée conjointement avec les coordonnées x et y des points représentatifs.

Région	Province	Code	Fuseau(x) UTM
Atlantique	Terre-Neuve	10	19 à 22
	Île-du-Prince-Édouard	11	20
	Nouvelle-Écosse	12	19 à 21
	Nouveau-Brunswick	13	19 et 20
Québec	Québec	24	17 à 21
Ontario	Ontario	35	15 à 18
Prairies	Manitoba	46	14 et 15
	Saskatchewan	47	12 à 14
	Alberta	48	11 et 12
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	59	7 à 11
Territoires	Yukon	60	7 à 10
	Territoires du Nord-Ouest	61	8 à 21

Le Canada se divise en 16 fuseaux UTM, portant les numéros 7 à 22 d'ouest en est.

Le point représentatif d'un côté d'îlot est situé à mi-chemin du côté d'îlot, en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue. Le point représentatif d'un SD (compris dans le Fichier de réseaux routiers) est déterminé au moyen d'une méthode automatisée faisant appel au logiciel SIG ARC/INFO^{MD}, qui calcule le point où doit figurer le label ou le symbole à l'intérieur de chaque polygone.

Zone 7 : Coordonnée x UTM du point représentatif

La coordonnée x UTM (abscisse) du point représentatif du côté d'îlot ou du SD est une valeur à six chiffres exprimée en mètres.

Les abscisses sont mesurées à partir du méridien central (appelé ligne de 500,000 mètres) de chaque fuseau. Les points se trouvant à l'ouest du méridien central ont une valeur inférieure à 500,000, et les points situés à l'est ont une valeur supérieure à 500,000. La valeur des abscisses est toujours supérieure à 0 et inférieure à 1,000,000.

Zone 8 : Coordonnée y UTM du point représentatif

La coordonnée y UTM (ordonnée) du point représentatif du côté d'îlot ou du SD est une valeur à sept chiffres exprimée en mètres.

Les ordonnées sont déterminées par leur distance en mètres de l'équateur. Comme le point se trouvant à l'extrême sud du Canada est situé à environ 4,620,000 mètres de l'équateur, la valeur des ordonnées est toujours supérieure à 4,620,000.

Zone 9 : Indicateur d'appariement population/logement

L'«indicateur» d'appariement est un code à 1 chiffre qui précise si les chiffres de population et des logements sont appariés aux points représentatifs de côtés d'îlot ou aux points représentatifs de SD.

Cette distinction est nécessaire puisque la population outre-mer et d'autres ménages ne peuvent être appariés à des points représentatifs de côtés d'îlot précis parce que l'information sur l'adresse est insuffisante ou manquante ou parce que certaines rues ne se trouvent pas dans les Fichiers de réseaux routiers. Dans de tels cas, les chiffres de population et des logements sont plutôt appariés aux points représentatifs de SD.

Code	Point représentatif
1	Côté d'îlot
2	SD

Zone 10 : Chiffres de population

Cette zone présente des chiffres de population de 1991 non arrondis. Ces chiffres sont attribués aux points représentatifs de côté d'îlot ou de SD.

Zone 11 : Chiffres des logements

Cette zone présente des chiffres des logements de 1991 non arrondis (logements privés occupés seulement). Ces chiffres sont attribués aux points représentatifs de côté d'îlot ou de SD.

Zone 12 : Code de province/territoire

La province/le territoire est indiqué(e) par un code à deux chiffres tiré de la Classification géographique type (CGT). Les différents codes sont attribués d'est en ouest. Le premier chiffre correspond à la région du Canada à laquelle la province ou le territoire appartient; le deuxième chiffre désigne l'une des dix provinces ou l'un des deux territoires.

Région	Province	Code
Atlantique	Terre-Neuve	10
	Île-du-Prince-Édouard	11
	Nouvelle-Écosse	12
	Nouveau-Brunswick	13
Québec	Québec	24
Ontario	Ontario	35
Prairies	Manitoba	46
	Saskatchewan	47
	Alberta	48
	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Territoires	Yukon	60
	Territoires du Nord-Ouest	61

Zone 13 : Code de circonscription électorale fédérale (CÉF)

La CÉF est indiquée par un code à trois chiffres. Pour que chaque CÉF du Canada ait un code unique, celui-ci doit être précédé par le code à deux chiffres de la province. Voici des exemples :

<u>Code de PR-CÉF</u>	<u>Nom de CÉF</u>
12 001	Annapolis Valley-Hants
24 001	Abitibi
46 009	Winnipeg-Nord
59 009	Kamloops

Zone 14 : Code de secteur de dénombrement (SD)

Le SD est indiqué par un code à trois chiffres. Pour que chaque SD du Canada ait un code unique, celui-ci doit être précédé par le code à deux chiffres de la province et par le code à trois chiffres de la CÉF. Voici des exemples :

<u>Code de PR-CÉF-SD</u>	<u>Description</u>
12 009 251	Province 12 : Nouvelle-Écosse CÉF 009 : Halifax-Ouest SD : 251
35 009 251	Province 35 : Ontario CÉF 009 : Cambridge SD : 251
46 009 251	Province 46 : Manitoba CÉF 009 : Winnipeg-Nord SD : 251

Zone 15 : Code de division de recensement (DR)

La DR est indiquée par un code à deux chiffres tiré de la Classification géographique type (CGT). Pour que chaque DR du Canada ait un code unique, celui-ci doit être précédé par le code à deux chiffres de la province. Voici des exemples :

<u>Code de PR-DR</u>	<u>Nom de DR</u>
12 03	Digby County
24 03	La Côte-de-Gaspé
35 15	Peterborough County
59 15	Greater Vancouver Regional District

Zone 16 : Code de subdivision de recensement (SDR)

La SDR est indiquée par un code à trois chiffres tiré de la Classification géographique type (CGT). Pour que chaque SDR du Canada ait un code unique, celui-ci doit être précédé par le code à deux chiffres de la province et par le code à deux chiffres de la DR. Voici des exemples :

<u>Code de PR-DR-SDR</u>	<u>Nom de SDR</u>
12 09 021	Halifax
35 09 021	Perth

Zone 17 : Code de région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement

La RMR/AR est indiquée par un code à trois chiffres permettant d'identifier de façon unique chaque centre urbain du Canada. Le premier chiffre du code de RMR/AR correspond au deuxième chiffre du code de province tiré de la CGT (sauf dans les territoires, où le code de RMR/AR commence par un 9). Si une RMR/AR chevauche une limite provinciale, le premier chiffre du code est celui de la province comptant le plus d'habitants (p. ex., le code de RMR 505 est attribué à Ottawa-Hull). Les deuxième et troisième chiffres sont attribués par ordre numérique, par province, de 1 à 99.

Par exemple :

Code de RMR/AR	Province	Nom de RMR/AR
001	10	St. John's
205	12	Halifax
421	24	Québec
505	35	Ottawa - Hull
935	59	Victoria
995	61	Yellowknife

Zone 18 : Nom de secteur de recensement/secteur de recensement provincial (SR/SRP)

Le nom de SR est un numéro unique à sept chiffres (y compris les zéros en tête et le point décimal) attribué par ordre ascendant à l'intérieur d'une RMR/AR. Toutefois, le même nom de SR peut exister dans deux RMR/AR différentes. Le nom de SRP est aussi un numéro unique à sept chiffres (y compris les zéros en tête et le point décimal) attribué par ordre ascendant à l'intérieur d'une province.

Le Fichier de données des côtés d'îlot ne fait pas la distinction entre le SR et le SRP dans la zone du nom. (Se reporter au tableau 1 qui indique les centres urbains faisant partie d'un programme de SR ou de SRP.)

Si un SR/SRP est divisé en deux parties ou plus à cause d'un accroissement de la population, les numéros après le point décimal désignent les parties fractionnées. Voici un exemple.

Nom de SR en 1986	Nom de SR en 1991
0400.00	0400.01 0400.02

4. GLOSSAIRE

Le glossaire fournit une explication des termes utilisés dans le Fichier de données des côtés d'îlot. Il ne s'agit que de définitions sommaires. Se reporter au *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-301F au catalogue) pour obtenir les définitions complètes.

Agglomération de recensement (AR). Grand noyau urbain et régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'une région urbaine (appelée noyau urbanisé et comptant au moins 10,000 habitants d'après les résultats du recensement précédent). Lorsque la population de l'AR baisse en dessous de 10,000 habitants, elle est supprimée du programme des AR. Toutefois, lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le recensement précédent, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Base de données des attributs géographiques. Base de données relationnelles de Statistique Canada renfermant un certain nombre d'attributs (noms, codes, chiffres de population et des logements, superficie) pour les régions géographiques normalisées et les liens entre les régions géographiques.

Circonscription électorale fédérale (CÉF). Endroit ou territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CÉF sont du ressort du directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal.

L'Ordonnance de représentation de 1987, fondée sur les résultats du recensement de la population de 1981, est la plus récente.

Classification géographique type (CGT). Classification officielle des régions géographiques utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les SDR peuvent être groupées pour former les DR, elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique (deux chiffres pour les provinces et territoires, deux chiffres pour les divisions de recensement et trois chiffres pour les subdivisions de recensement).

Côté d'îlot (CI). Un côté de rue, normalement situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques, comme une rivière ou une voie de chemin de fer. Le côté d'îlot sert généralement à l'agrégation des données du recensement dans les grands centres urbains couverts par les Fichiers de réseaux routiers.

Division de recensement (DR). Région géographique établie en vertu d'une loi provinciale qui constitue la région intermédiaire entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, division, comté, district régional, municipalité régionale).

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les DR ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces.

Fichier de réseaux routiers (FRR). Le Fichier de réseaux routiers, appelé auparavant Fichier principal de région (FPR), est un fichier lisible par machine fournissant la référence géographique du réseau routier et de certains autres traits (rivières, lacs, voies ferrées et limites des municipalités). Les FRR sont généralement créés pour les grands centres urbains comprenant au moins une municipalité de 50,000 habitants ou plus lors du dernier recensement. Ces centres font habituellement partie du programme de secteurs de recensement.

Le FRR renferme le nom de toutes les rues et des autres traits. De plus, les tranches d'adresses de voirie à l'intersection et les points représentatifs de côtés d'îlot sont fournis pour les rues adressables.

Genre de subdivision de recensement. Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les SDR sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales.

Point représentatif. Appelé auparavant centroïde, un point représentatif est une paire de coordonnées x et y qui

représente une entité géographique et qui sert à lui attribuer des données agrégées.

Projection universelle transverse de Mercator (UTM). Il s'agit d'un système de quadrillage international couvrant la surface de la terre entre 84°N et 80°S. La terre est divisée en 60 fuseaux nord-sud dont la largeur est de 6° de longitude chacun. Les fuseaux sont numérotés de 1 à 60 d'ouest en est, à partir du 180^e méridien. Un système de quadrillage est superposé sur les fuseaux, et des projections transverses de Mercator distinctes sont centrées sur chaque fuseau.

Province. Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base selon laquelle les données sont totalisées et recoupées.

Région géographique. Toute région délimitée ou utilisée pour la collecte, la totalisation, l'analyse et la diffusion des données du recensement.

Région métropolitaine de recensement (RMR). Très grand noyau urbain et régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'une région urbaine (appelée noyau urbanisé et comptant au moins 100,000 habitants d'après les résultats du recensement précédent). Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de population.

Secteur de dénombrement (SD). Région géographique dénombrée par un recenseur. Le nombre de logements dans un SD varie généralement entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales. Un SD respecte toujours les limites des autres régions géographiques de niveau supérieur reconnues par le recensement et constitue la plus petite unité géographique pour laquelle on peut habituellement obtenir des données du recensement.

Secteur de recensement (SR). Petit quartier urbain permanent ou encore petite collectivité rurale permanente déterminé(e) au sein d'un grand centre urbain avec l'aide des spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

Les secteurs de recensement sont délimités conjointement par un comité local et par Statistique Canada. La population doit se situer entre 2,500 et 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4,000 habitants (sauf pour les SR situés dans le secteur du centre des affaires, dans les autres principales zones commerciales ou industrielles, ou dans les régions urbaines et rurales périphériques dont le nombre d'habitants peut être inférieur ou supérieur). De plus, lorsqu'ils sont délimités pour la première fois ou subdivisés par la suite, les SR doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques économiques et sociales de leur population et le plus compact possible.

Toute RMR et toute AR qui compte une SDR dont la population s'élevait à 50,000 habitants ou plus lors du recensement précédent peut être incluse dans le programme des secteurs de recensement.

Secteur de recensement provincial (SRP). Petit quartier urbain permanent ou encore petite collectivité rurale permanente qui se trouve à l'extérieur des RMR et des AR faisant partie du programme de secteurs de recensement. Les SRP comprennent une population variant entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne se situant de préférence à 5,000.

Subdivision de recensement (SDR). Municipalité telle que définie par une loi provinciale (comme une ville ou un village) ou son équivalent (par exemple, une réserve indienne, un établissement indien ou un territoire non organisé).

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, d'autres genres de SDR ont été créés par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

5. SERVICES ADDITIONNELS

Il est possible de consulter les publications de Statistique Canada dans les centres régionaux de consultation et les bibliothèques de dépôt. Vous pouvez également les commander par l'intermédiaire de votre libraire ou agent d'abonnement. Adressez-vous à votre centre régional de consultation pour obtenir la liste des points de vente au

Canada, ou consultez le *Catalogue du recensement de 1991* (n° 92-302F au catalogue).

Les distributeurs secondaires permettent l'accès aux données et offrent des services de soutien à l'analyse dans le cadre de toute une gamme de services automatisés de consultation que Statistique Canada n'offre pas. Pour obtenir le nom et l'adresse des distributeurs agréés, adressez-vous à votre centre régional de consultation.

Statistique Canada fournit des produits géographiques numériques qui permettent la manipulation informatique des données géographiques. Un service d'extraction personnalisé est offert aux utilisateurs qui souhaitent définir leur propre région géographique à étudier. Une gamme de fichiers et de services d'extraction des données permet une certaine flexibilité pour la sélection d'une base géographique.

Une description complète des fichiers numériques et des services offerts est présentée dans le *Catalogue du recensement de 1991* (n° 92-302F au catalogue).

Pour obtenir de l'information sur les produits et services du recensement de l'agriculture, consultez la publication intitulée *Produits et services du recensement de l'agriculture de 1991* (n° 92-303 au catalogue), ou téléphonez sans frais au n° 1-800-465-1991.

Les utilisateurs ayant des besoins spéciaux en matière de données peuvent demander des services d'enquêtes postcensitaires. Les données sont fournies sur des disquettes de micro-ordinateurs utilisables avec un logiciel tableur, ou sur des imprimés. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre centre régional de consultation.

La Division de la diffusion assure la gestion du système CANSIM, qui est le réseau de bases de données informatisées et le service d'extraction de l'information de Statistique Canada. Les utilisateurs ont accès à des statistiques chronologiques et actuelles sous diverses formes (progiciels spécialisés de manipulation et d'analyse des données, ressources graphiques et service de recherche bibliographique). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système CANSIM, adressez-vous à votre centre régional de consultation.